

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



La dissolution du Bloc

Il y a quelque chose de changé en France. Au ministère Combes, qui s'est effondré dans la boue de la délation, a succédé un ministère Rouvier qui, selon l'expression même du nouveau président du Conseil, a pris la résolution de substituer à une politique de ténèbres et de loges souterraines une « politique de lumière et de plein jour. » Et, du coup, les amis de la liberté ont commencé à respirer un peu, à éprouver quelque soulagement comme s'ils venaient de se réveiller d'un affreux cauchemar et à goûter les bienfaits d'une véritable détente morale. Après une longue compression, on se prend à espérer que la vie normale va reprendre son cours.

Avec M. Combes, qui, dans les derniers mois de son ministère, semblait devenu une espèce de potentat de bassempire, disparaît un système politique qui a trop duré pour que personne ne le regrette. J'entends le système du « bloc », lequel, à certains moments, eut son utilité et même sa nécessité, mais dont on peut dire qu'il s'est tué lui-même par ses excès de pouvoir. Depuis que M. Combes avait instauré dans notre pays un régime de tyrannie exécrable, hors du bloc il n'y avait plus de salut, même de « salut » laïque. Si les plus purs républicains manifestaient quelques velléités d'indépendance, ils étaient excommuniés comme aux beaux jours de la domination cléricale et pour un peu, après les avoir retranchés du nombre des « fidèles », on leur eut fait subir la torture de même qu'au temps de l'inquisition. Ces procédés anti-démocratiques doivent être à jamais bannis du monde politique, et ce ne sera pas l'un des moindres titres de M. Rouvier à la reconnaissance publique que d'avoir énergiquement réprouvé les moyens bassement policiers à l'aide desquels M. Combes voulait faire triompher ses théories gouvernementales.

La politique de réformes et de progrès ne pourra que gagner à ce changement de mœurs. Loin d'être compromis par une rénovation de notre per-

sonnel dirigeant, elle se développera plus à l'aise dans une atmosphère de loyauté, dans un milieu purifié des germes morbides qui l'ont trop longtemps souillée. Les questions capitales des retraites ouvrières, de la réforme de l'impôt, des rapports entre les Églises et l'Etat, ne souffriront pas — bien au contraire — du nouvel état de choses. Elles viendront devant le Parlement après avoir été mûrement étudiées et ne seront pas jetées, comme le voulait M. Combes, en pâture aux passions extrêmes déchainées, sans souci d'aucun esprit de justice, sans considération pour notre patrimoine d'honneur et notre renom de dignité devant le monde.

Voilà surtout ce qu'il y a de changé en France depuis la chute du ministère Combes, depuis l'effondrement du « combisme ». Et c'est là l'essentiel. Certes, le cabinet Rouvier n'est pas un « idéal »; mais il a suffi qu'il fit preuve de bon vouloir et de fermeté nécessaire pour qu'aussitôt les libéraux se soient ralliés à son programme.

Chaque jour, maintenant, un peu de l'ancien bloc se désagrège. Et ce ne sera certainement pas l'explosion de quelques bombes anarchistes qui le fera ressusciter !

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

Au Conseil Municipal

Mardi, 14 février, il y avait séance du conseil municipal réuni en session ordinaire, la première de l'année 1905.

Tous nos édiles présents à St-Pierre s'étaient rendus à la convocation de leur président.

De son côté, le public avait vite rempli l'espace qui lui est réservé.

Vers deux heures et demie, le conseil est entré en séance sous la présidence de M. Eugène Bénâtre *ff^{on}s* de maire. Le président avec sa voix brève de commandement militaire déclare la séance ouverte et il donne lecture des dif-

férents arrêtés pris depuis la dernière session.

Le public se montre très attentif, car l'on s'attend à une séance quelque peu orageuse, ou tout au moins mouvementée eu égard à certains incidents administratifs qui se sont passés, et que l'on croit de nature à faire éclater l'orage.

M. Benâtre fait connaître à ses collègues, en lisant une lettre du gouverneur, que le vœu émis par le conseil de voir promulgués les articles 46, 47, et 48 de la loi du 5 avril 1884, a été rejeté en conseil privé.

Au sujet de ce vœu, il est donné lecture du rapport adressé à l'administration, faisant valoir les motifs de cette demande de promulgation.

M. Paturel dit qu'il ne faut pas en rester là, prie ses collègues de demander l'insertion du rapport du maire au procès-verbal et que l'on insiste pour obtenir satisfaction.

Il est donné connaissance au conseil d'une lettre de l'administration transmettant un mémoire de M. Yon, qui est dans l'intention d'intenter une action contre la commune, au sujet des infiltrations du canal de la maison d'école pénétrant dans sa cave.

L'autorisation de soutenir le procès est accordée au maire avec faculté de transiger à l'amiable si la chose devient possible.

M. Benâtre donne communication à ses collègues des télégrammes échangés avec M. Daygrand, pendant son séjour à Paris; il en ressort que, sur l'initiative du Maire de Saint-Pierre, un secours de 50,000 francs a été promis par le ministre et qu'un comité s'est formé sous la présidence de l'amiral Humann, avec le concours de M. Herbette, conseiller d'Etat, pour recueillir des secours en faveur de notre pauvre colonie.

Sur la proposition de M. Benâtre et de M. Thélot, des remerciements sont votés à M. Daygrand, Delmont, Humann et Herbette, organisateurs du comité de secours.

Le 1^{er} adjoint *ff^{on}s* de maire porte à la connaissance de ses collègues qu'ayant appris que le bruit circulait en ville que le gouverneur avait autorisé la construction de l'église, il est allé trouver le chef de la colonie avec le président de

la Chambre de Commerce, à titre de membres du Conseil d'administration, pour protester énergiquement. Au sujet de cette autorisation, le président donne lecture d'un télégramme du ministre relatant toutes les objections de la commission technique des travaux, ainsi que d'une lettre très précieuse de M. l'architecte Deschaux. Ces deux documents absolument contradictoires font la lumière sur ce point important qu'il y a eu entente préalable pour que l'autorisation de construire ait été donnée dans des conditions aussi irrégulières.

Malgré que ses prérogatives aient été gravement méconnues, le Conseil municipal reste très calme et très digne; il se contente, sur la proposition de M. Paturel, d'élever le conflit d'attributions basé sur ce fait que ni le Conseil municipal ni le Conseil d'administration n'ont été consultés en cette occurrence.

M. Paturel fait remarquer que, d'après la lettre de M. Deschaux, les ouvriers du pays ne trouveront pas de travail à cette construction, puisqu'il y est dit que tout viendra de France et le tout prêt à placer.

Comme conséquence forcée de cette autorisation donnée, M. le gouverneur transmet au maire un arrêté prescrivant de convoquer le Conseil municipal en session extraordinaire, aux fins de trouver les moyens de combler le déficit occasionné par le retrait que vient de faire le ministre, par un cablogramme confidentiel, de la subvention de 20,000 francs accordée à la Municipalité pour équilibrer son budget.

Pour notre part, nous nous étonnons que le gouverneur convoque le Conseil municipal en session extraordinaire, quand il devait savoir qu'au mois de février il y a une session ordinaire obligatoire, dans laquelle il doit traiter toutes les questions d'intérêt local; même étonnement qu'il ait fallu recourir à un télégramme confidentiel pour le retrait de cette subvention; ce doit être plutôt à cause des mobiles scabreux mis en avant pour l'obtenir.

Sur la proposition de M. Benâtre, ^{frère} de maire, il est décidé que, M. Daygrand étant en France avec mission spéciale de demander que l'on rende à la commune les ressources budgétaires qu'avait l'ancienne municipalité, on attendrait la solution de cette réclamation.

En attendant, on marcherait à l'aide des douzièmes provisoires, les dépenses de la Municipalité en hiver se bornant à la solde de son personnel.

Puis la séance est levée dans le plus grand calme.

Nous admirons la dignité dont le conseil municipal a fait preuve en des circonstances aussi graves, et nous nous demandons où M. le gouverneur Cousturier trouverait, en restant dans la légalité, les motifs d'une dissolution qu'on lui prête de vouloir faire.

En plus d'un acte arbitraire, ce serait la plus grande maladresse qu'il puisse commettre et le vrai moyen de se mettre sur les bras une révolte ouverte des

ouvriers et de la jeunesse saint-pierraise qui ont fait le conseil municipal actuel en faisant alliance avec le commerce local indépendant.

La maladresse du clergé a créé l'anticaléricalisme, celle de l'administration créerait le socialisme militant de l'ouvrier luttant pour obtenir le travail nécessaire à son existence et ne pas se laisser arracher le pain de la main. C'est le droit de défense légitime de celui qui succombe par l'arbitraire sous le rejet des revendications légales et protectrices de l'homme libre.

COUP DE JARNAC

Fin de décembre, quelques jours après son arrivée, M. le gouverneur Cousturier se mettait d'accord avec M. l'inspecteur Arnaud et avec le Maire pour trouver le moyen d'équilibrer le budget municipal.

Ce moyen agréé par le conseil municipal d'abord dans une séance officieuse, puis ratifié dans une séance officielle, consistait à opérer une réduction de 10 0/0 sur les salaires des employés municipaux et de faire l'avance ou le prêt d'une somme de 20,000 francs à la municipalité.

Ce mode de procéder avait été préconisé par M. l'inspecteur Arnaud, et il en avait été l'inspirateur tant au conseil d'administration qu'au conseil privé.

En la circonstance, le gouverneur et l'inspecteur se trouvaient être d'accord sur ce moyen de bâclier le budget municipal.

M. l'inspecteur Arnaud étant en mission spéciale, ayant siégé au conseil d'administration et au conseil privé quand ce prêt a été consenti et quand le budget municipal a été approuvé, il n'est pas admissible qu'un si haut personnage ait pu être désavoué en même temps que le gouverneur, qui lui ne faisait que de prendre possession de ses fonctions.

Il faut donc se rendre à cette évidence, que le prêt ou l'avance de 20,000 fr. à faire à la municipalité n'a été qu'une sourcière qui lui a été tendue, et que l'un des proposants a été le premier à demander au ministre de ne pas en accepter la solution. Et pourquoi cette demande aurait-elle été faite au ministère? Cette combinaison machiaveliste était fort simple puisqu'elle devait avoir pour résultat de faire disparaître la grosse difficulté pendante. Cette difficulté consiste, maintenant que l'autorisation de construire l'église est donnée, dans le moyen de faire à la fabrique la cession du terrain de l'église.

Tout le monde saisira le peu de moralité de ce retour administratif, non pas sur une chose promise, mais sur un fait accompli, sur un acte sanctionné par trois délibérations en Conseil municipal, en Conseil d'administration et en Conseil privé.

La pauvre Municipalité, après avoir saigné ses employés, se trouvait dans cette avance ou ce prêt à la merci d'un propriétaire administration peu scrupuleuse qui, en premier désaccord, pouvait, comme un prêteur malhonnête, mettre le couteau sous la gorge de son obligé et lui dire: réflexion faite, je ne prête plus, j'ai reçu des observations de notre grand chef.

Tel le fait s'est passé, et du jour au lendemain la misérable Municipalité s'est vue dans cette alternative, ou d'être dissoute si elle n'arrive pas à équilibrer son budget, ou d'être obligée de vendre son terrain pour trouver l'argent nécessaire pour échapper à cette épée de Damoclès. Cet expédient est digne d'un Légaspe et s'il ne l'a pas accompli, il est certainement dû à son inspiration, parce qu'il caractérise trop bien sa manière de faire.

De tout cœur, nous plaignons M. Cousturier d'en être déjà réduit à de tels procédés de coercition pour administrer et pour gouverner une population qui, contrairement à celle de Konakry, a le sentiment voulu d'apprécier la moralité d'une combinaison et de dénoncer un coup de Jarnac.

M. Deschaux et la pierre concassée

Dans la reproduction de la lettre de M. l'architecte Deschaux, nous avons omis avec intention un paragraphe parce qu'il méritait à notre avis une mention spéciale. Le voici tout d'abord :

« De simples exemples vont nous montrer quel cas le gouvernement français a fait du béton armé. En 1899, deux grands édifices étaient à construire à Paris, en vue de l'exposition de 1900, je veux parler du grand et du petit palais des beaux arts. La commission, voulant construire des ouvrages définitifs, décida et imposa le béton armé. Depuis, ce matériau s'est imposé à tous les services publics: génie, Ponts chaussées etc etc. En feuilletant la liste des travaux que je vous adresse, vous pouvez vous convaincre que tous les grands édifices construits ces dernières années comportent le béton armé comme élément principal.

« Le Réveil Saint-Pierrais affirmant qu'il faut, pour faire du bon béton employer du sable de dunes et de la pierre concassée est toujours dans la même erreur intéressée! »

Les monuments dont parle M. Deschaux ont été au moins entrevus par les quelques Saint-Pierrais qui ont été voir le commencement ou la fin de l'Exposition de 1900.

Leur élévation comme constructions définitives et indestructibles ne vient en aucune façon détruire l'assertion soutenue par le Réveil que, pour faire de bon béton, il faut de la pierre concassée qui, par ses aspérités multiples, donne une garantie de plus contre la



désagrégation, garantie que n'offre pas le galet qui au contraire est très uni, très lisse, comme le serait une boule d'ivoire, sauf le vernis.

Quoique n'ayant pas vu grand' chose, les Saint-Pierrais en savent assez pour apprécier qu'il y a une adhérence plus certaine, plus possible avec de la pierre concassée qu'avec du galet qui n'offre aucune prise par ce manque d'aspérités anguleuses.

Pour en revenir à la solidité de ses deux grands édifices, M. Deschaux aurait-il la fatuité d'essayer de nous faire croire que ces deux palais des Beaux-Arts aient été construits avec du galet de la Seine, ou amené des côtes de la Manche?

Décidément, c'est pousser la fantaisie un peu loin au sujet de la crédulité que peuvent avoir les naturels de ce pays, qui, quoiqu'il en pense, ne sont pas assez naïfs pour s'en laisser conter de paroles.

Ils savent aussi bien et probablement même mieux que M. Deschaux comment se fabrique le galet, et quelle est la force motrice qui, par un mouvement perpétuel, est arrivée à lui donner ces formes plus ou moins rondes, mais toujours très lisses, sans la moindre de ces asperités que la lime du temps, toujours en mouvement, a fait disparaître.

Cette merveille, à laquelle on ne prête guère d'attention par y être habitué, il faudra attendre bien des siècles avant que les Parisiens puissent la voir se produire, avant que Paris, port de mer, produise de vrais flots, comme de vraies lames roulant sur les bords de la Seine de ces beaux galets multicolores, qui gros, qui menus, ressemblent à autant de fragments de marbre arrondis.

En cherchant à nous faire croire que les deux palais des Beaux-Arts avaient été construits avec des galets de la Seine, M. Deschaux à voulu nous transporter au milieu d'un conte féerique des Mille et une nuits, ou se moquer de nous. Ce n'est ni charitable ni sérieux de se payer ainsi notre tête sous prétexte que nous sommes d'un bon naturel et que M. Cousturier en fera son profit.

LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

L'assemblée générale des membres de la ligue anti-alcoolique a eu lieu le Dimanche, 12 février.

Après une brève allocution du Président qui a exposé la situation morale et matérielle de la ligue, en rappelant les fautes commises qui serviront de leçons pour l'avenir et en dégageant les résultats atteints, l'assemblée a approuvé les comptes de 1904.

Après la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour, il a été procédé aux élections générales du comité.

Out été élus: MM^{es} Colombel, Fre-

ker, Joseph Lefèvre, Picandet et M^{me} Videment. MM. Arthur Léopold, Bénaître, Bourgeois, Daygrand, Déminiac, Léonce Dupont, Dupuy Fromy, Gailhac, Gallas, Gendron, Grelé, Grosvalet, Michas, Minier, Teulon.

Le nouveau comité s'est immédiatement réuni pour procéder à l'élection de son bureau. Ont été élus: Président, M. Gailhac, vice-présidents, M^{me} Picandet et M^r Daygrand, Secrétaire, M. Gendron, Trésorier, M. Léonce Dupont.

Sur la demande de M. le Maire, le comité a adopté à l'unanimité le principe d'une fête de charité qui serait donnée au profit des pauvres le plus tôt possible. Nos félicitations et nos remerciements à la vaillante société, qui, une fois de plus, se préoccupe des malheureux et reste fidèle à son beau programme: faire du bien matériellement et intellectuellement.

Le comité a également décidé de donner un bal d'enfants costumés le Mardi-gras. Nous rappelons que pour faire partie de la société, il suffit de verser une cotisation dont le tarif peut descendre jusqu'à 1 franc par an entre les mains du trésorier M. Dupont.

A partir du 11 Mars, la carte des membres de la ligue pour l'année courante sera exigée à l'entrée des réunions périodiques; cette carte sera remise aux personnes qui lui en feront la demande et moyennant versement de leur cotisation, par M. Dupont.

Après une année d'existence, la Ligue accueillie au début par des sourires sceptiques continue son petit bonhomme de chemin et cela malgré l'hostilité d'une certaine partie de la population et malgré le peu d'encouragements qu'elle rencontre de certains côtés.

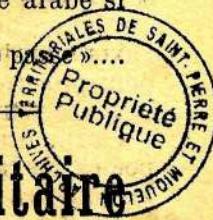
Mais l'idée marche et fait l'objet de fréquentes discussions. Toute occasion de propagande est saisie par les organisateurs de la société. Parler souvent de l'alcoolisme, c'est augmenter le nombre de ses ennemis. Et les personnes qui systématiquement dénigrent la ligue sont — pour rappeler un mot du Président — ou des imbéciles ou des gens de mauvaise foi, — peut-être les deux.

Mercredi soir, la société a donné une preuve de sa vitalité: En quatre jours, le comité organisait une petite fête artistique et dramatique excessivement réussie, suivie d'un bal très animé. Cette soirée dont les membres du comité ont supporté les frais était offerte à tous les interprètes et conférenciers habituels des réunions périodiques, leur zèle et leur dévouement méritaient bien cette petite attention.

M. l'Inspecteur Arnaud qui a suivi si assidûment toutes les réunions de la ligue assistait à cette fête. Nous sommes persuadés que ce haut fonctionnaire tout à fait impartial et indifférent aux histoires à dormir debout qui occupent si complètement l'esprit d'une partie de la population Saint-Pierraise, emportera de la ligue une note juste se résumant ainsi: c'est une société qui poursuit un

but hygiénique par les moyens de propagande les plus variés et les plus attrayants possible, qui accomplit sa tâche avec l'unique souci de faire œuvre utile, et qui dédaigne toutes les injustes attaques, se rappelant le proverbe arabe si expressif:

«Les chiens aboient, la caravane passe»....



A l'Hôpital Militaire

Abadie-Toro continue ses exploits ou ses bêtises car, chez ce gros homme, la lame n'a pas précisément usé le fourreau. M. L. Légasse, le «Prince du Battage» est reçu par le Président de la République. Vite, il câble par delà les mers et la Judée de Saint-Pierre est en fête. Quelle grande chose, quelle gloire! Un Légasse, à l'Elysée! Il est vrai qu'il a été reçu en quérmandeur!

Abadie-Toro en a les larmes aux yeux, des larmes de joie et d'orgueil — son cousin à l'Elysée!! Quel génie que ce cousin! Abadie-Toro a lu le télégramme avec la fierté d'un vieux grenadier lisant un bulletin de la grande armée. Et, par ses soins, le fameux télégramme est affiché dans les couloirs de l'hôpital militaire. Toro le regarde d'un œil attendri dix fois par jour, au moins, les Basques de l'établissement dansent une gigue d'allégresse. Quant aux infirmiers, ce sont des philosophes; ils ont vu tant de «louifogues» qu'ils ne s'épatent plus de grand' chose.

On nous annonce qu'il sera dansé bientôt, pour fêter cet événement mémorable, un fandango d'honneur avec accompagnement de casseroles à défaut de castagnettes; le bal aura lieu à la cuisine.

Abadie-Toro compte, paraît-il, filer par le prochain courrier. Et notre enquête?

Nous avons dit que l'hôpital militaire est mis en coupes réglées par quelques individus plus ou moins délicats et beaucoup protégés; nous avons cité quelques faits, mais nous en possédons d'autres et pas mal, et les chiffres ne nous font pas défaut. Si cette enquête n'a pas lieu avant le départ d'Abadie-Toro, nous mettrons les pieds dans le plat, les morts même parleront et nous verrons si l'influence du cousin qui a été reçu à l'Elysée et le pompon de l'autre empêcheront la lumière de se faire et les responsabilités de s'affirmer.

AUX OUVRIERS

Les Légasse vous trompent, comme ils vous ont toujours trompés; ils ont dit que vous aurez du travail, que la construction de l'église vous en donnera,

que charpentiers, menuisiers, forgerons, ferblantiers, maçons, manœuvres seront occupés et longtemps.

Ils se moquent de vous!

Les marchés sont passés, les bénéfices escomptés, les commissions peut-être empochées; mais, comme nous vous l'avons toujours dit, tout cela est fait pour procurer des bénéfices à la maison Légasse seule.

L'armature en fer est livrée, les poèles, les calorifères, aussi; les vitraux, les fenêtres tout viendra de France préparé, complet, prêt à être placé, et des ouvriers métropolitains prépareront le ciment, feront la construction; et pendant que vous cherchez vainement du travail, que la misère s'installera chez vous, on édifiera sur une de vos places une cathédrale ou quelque chose d'approchant; il ne vous sera même pas permis de gagner votre pain à la sueur de vos fronts.

Qu'en pensez-vous?

LE CONGÉ DE L'ABBÉ LÉGASSE

M. Légasse, supérieur ecclésiastique, a obtenu comme suite à son congé pour affaires personnelles, une prolongation de congé de convalescence à solde d'Europe valable du 27 janvier au 26 avril 1905. (Journal officiel du 11 février 1905)

L'abbé Légasse est parti de Saint-Pierre pour aller régler ses affaires personnelles; il ne touchait en France que la moitié de son traitement d'Europe; cela l'a rendu malade, si malade qu'il a fallu lui donner le traitement entier.

L'abbé chamarré des pieds à la tête, le monsignor dont le luxe rappelle celui des anciens abbés de cour, le candidat-évêque qui arbore le pompon le plus brillant de l'Église romaine, qui a payé ce pompon très cher, car le pape ne donne rien pour l'amour de Dieu, le grand honnête homme, le martyr a recours à un subterfuge pour arracher à un budget misérable cinq francs par jour. N'est-ce pas que cela dépeint le type mieux que ne sauraient le faire de longs discours?

LE PROFESSEUR PAUL POIRIER

Par le dernier courrier, nous avons appris l'élection de M. le professeur Paul Poirier comme membre de l'Académie de médecine.

Le docteur Paul Poirier est titulaire de la chaire d'anatomie de la Faculté de médecine de Paris. Chirurgien des plus éminents, il est, en outre de sa collaboration

au traité d'anatomie classique qui a remplacé celui de Sappey, l'auteur de nombreux travaux relatifs à l'anatomie et à la médecine opératoire.

Le professeur Poirier qui est natif de Granville est fort connu de nombreux habitants de notre colonie. Nous savons tout l'intérêt qu'il porte à notre vaillante population maritime; aussi profitons-nous avec joie de son élection à l'Académie pour lui adresser nos respectueuses félicitations.

ANNONCES & AVIS

AVIS

M^{me} Gournay dite M^{me} de Beau-regard a l'honneur d'annoncer ses nombreux clients qu'il n'y aura plus ni bals ni réceptions dans son château les jeudi et dimanche (gratuit) comme précédemment.

Le dit château se trouvant en très mauvais état, on se voit obligé de le désinfecter pour cause de salubrité.

On espère que pour les jours gras les salons pourront ouvrir pour recevoir les nouveaux visiteurs.

Le café clandestin reprendra, mais on payera plus cher.

Saint-Jean

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Salle à manger. — Salon. — Chambres à coucher. — Vaisselle.

RABAIS

Sur toutes marchandises

Maison à Louer

S'adresser chez M^{me} A. LE MAITRE

RUE JACQUES-CARTIER

AVIS

M. Th. PRENVEILLE a l'honneur d'annoncer M. les commerçants et armateurs qu'ils trouveront à sa maison de commerce, aux conditions les plus avantageuses, un grand choix de marchandises d'armement et de toutes espèces telles que filin blanc, — Filin à rideaux. — Quarantenier. — Châtes à lignes. — Luzin. — Pierriers en bronze. — Fanaux. — Pouliés. — Daviers. — Margarine. — Conféctions. — Parfumerie. — Chaussures, etc. etc. . . .

En outre, il aura comme par le passé un dépôt de vin de M. Félix, Michel et C^{ie} qu'il vendra au cours.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Ameublements divers. — Salle de bains. — Piano, Lessiveuse etc.

Grand rabais sur toutes sortes de marchandises.

S'adresser chez M. J. SÉVALLE

RUE DU BARACHOIS

LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Ce soir, à 8 h. 1/2, au siège de la Ligue anti-alcoolique, 10^{me} soirée populaire.

Au programme:

Conférence du Dr Gallas sur l'hygiène en général, et dans ses rapports avec le vêtement, l'habitation, l'alimentation.

« ASILE DE NUIT »

Pièce en un acte

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

